CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Enfance - Famille Service des Actions Préventives 11048

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET : Subventions allouées à des associations pour des actions de prévention, d'insertion sociale et éducative, et de soutien à la parentalité. Exercice 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la mission de protection de l'enfance, le Département a conclu des conventions avec des associations qui interviennent auprès des familles et des jeunes en difficulté pour mener notamment des actions de prévention, d'insertion sociale et éducative, et de soutien à la parentalité.

Le présent rapport concerne les demandes de subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2019, formulées par les associations suivantes :

- Association la source Sainte Victoire, place Romée de Villeneuve 13090 Aix-en-Provence : Permettre à des jeunes de 3 à 18 ans, en difficulté scolaire, sociale et familiale, de retrouver une image positive et valorisante en développant leur créativité par l'expression artistique ;
- Association école au présent, 17 boulevard Curtil 13012 Marseille : Accompagner les familles dont les conditions de vie sont marquées par la grande précarité ;
- Association groupe SOS solidarité 102 , rue Amelot 75011 Paris : Projet Arpej : promouvoir la prévention des conduites addictives auprès des publics de l'aide sociale à l'enfance dans le département des Bouches-du-Rhône.

Le montant des subventions allouées s'élève à 19 000 €réparties selon la proposition énoncée dans le tableau annexé au présent rapport. Ces subventions feront l'objet d'un versement unique, après signature avec chacune des structures de la convention-type prévue à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la décision ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL